

Inscriptions aux modules et progression

Sur quels modules s'inscrire dans les semestres qui suivent?

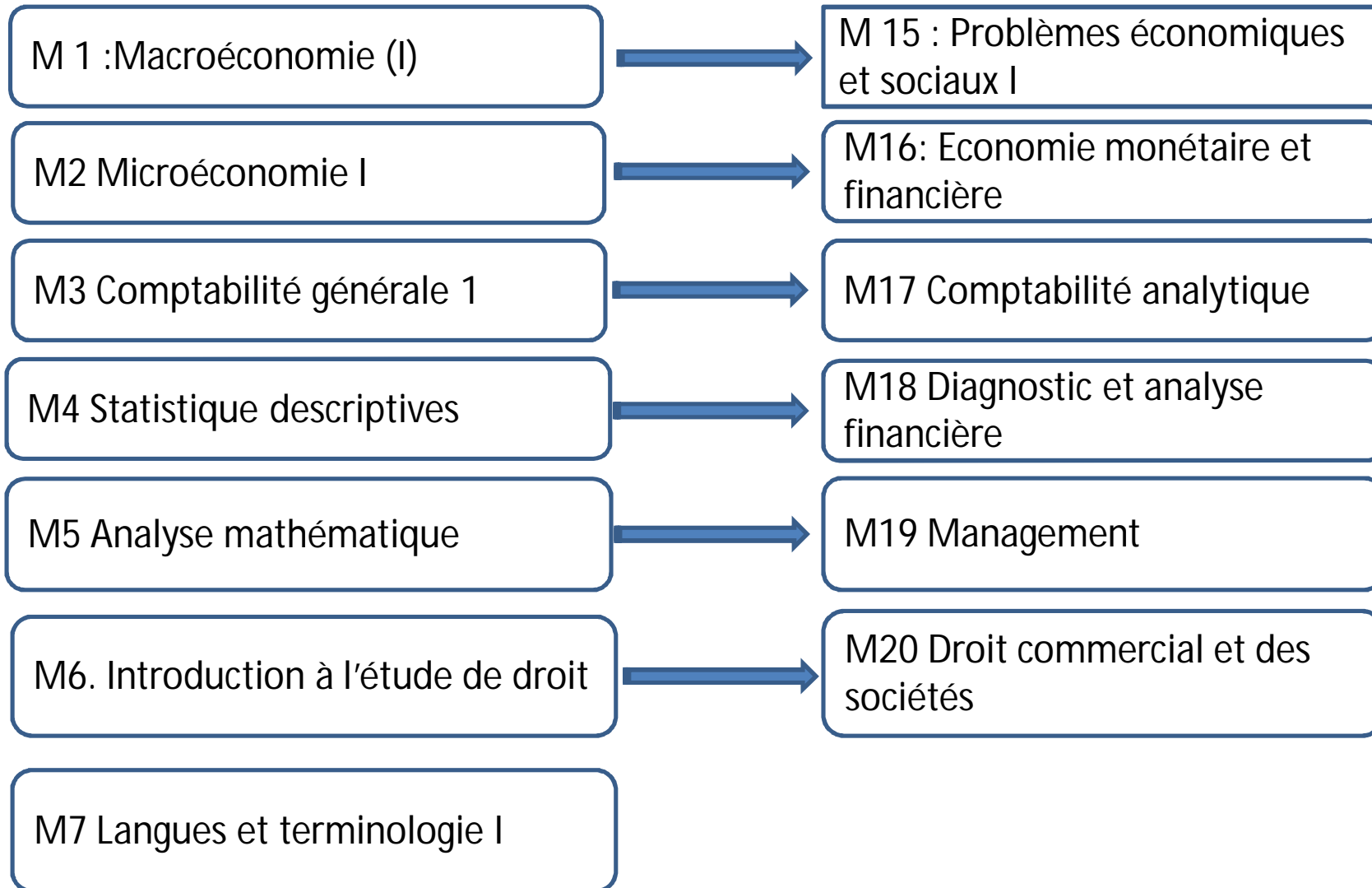
Inscriptions aux modules et progression

- Contraintes administratives de gestion des inscriptions
- Contraintes pédagogiques

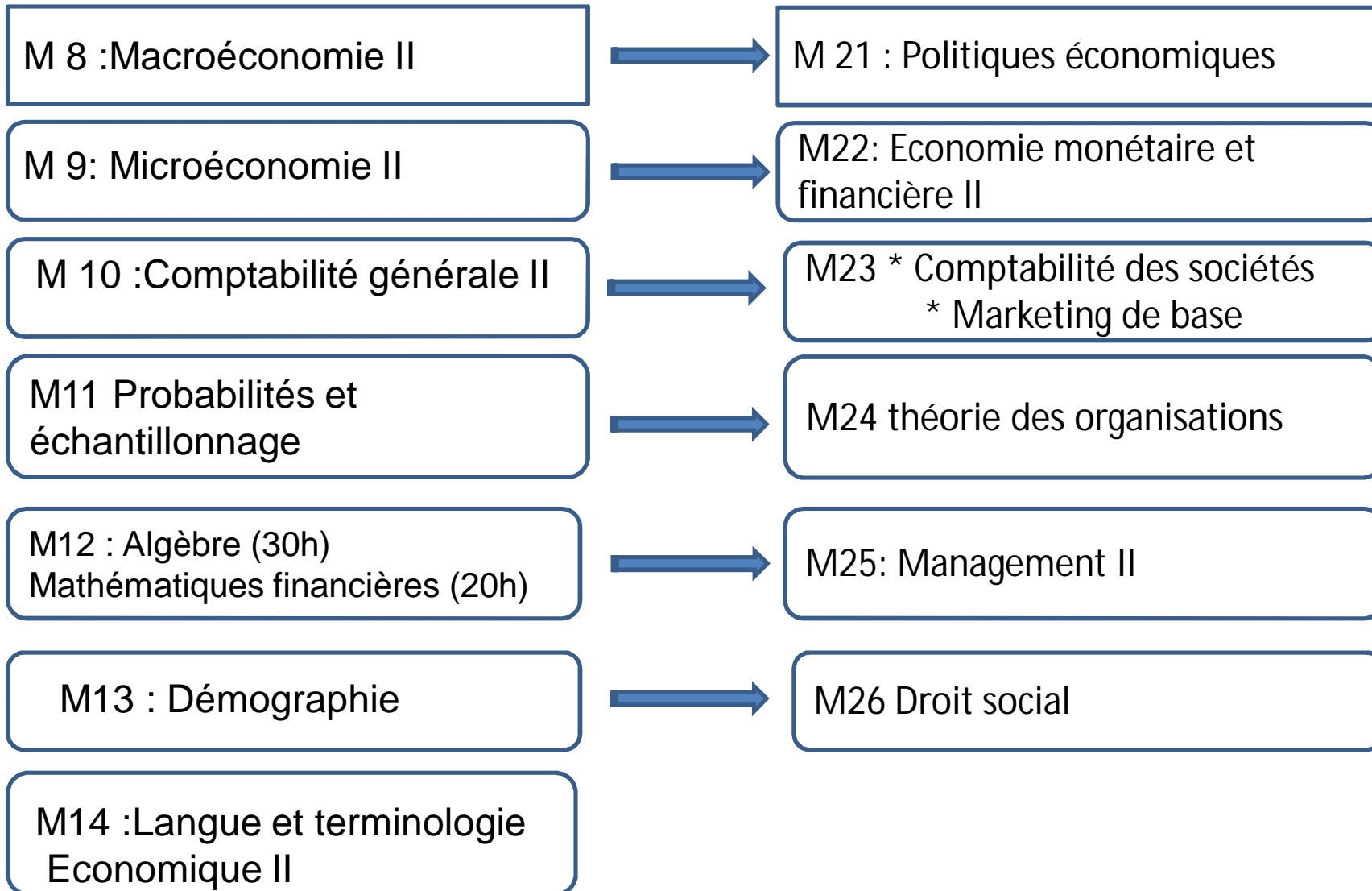


Un étudiant ne peut s'inscrire qu'à un maximum de SIX modules disciplinaires par semestre.

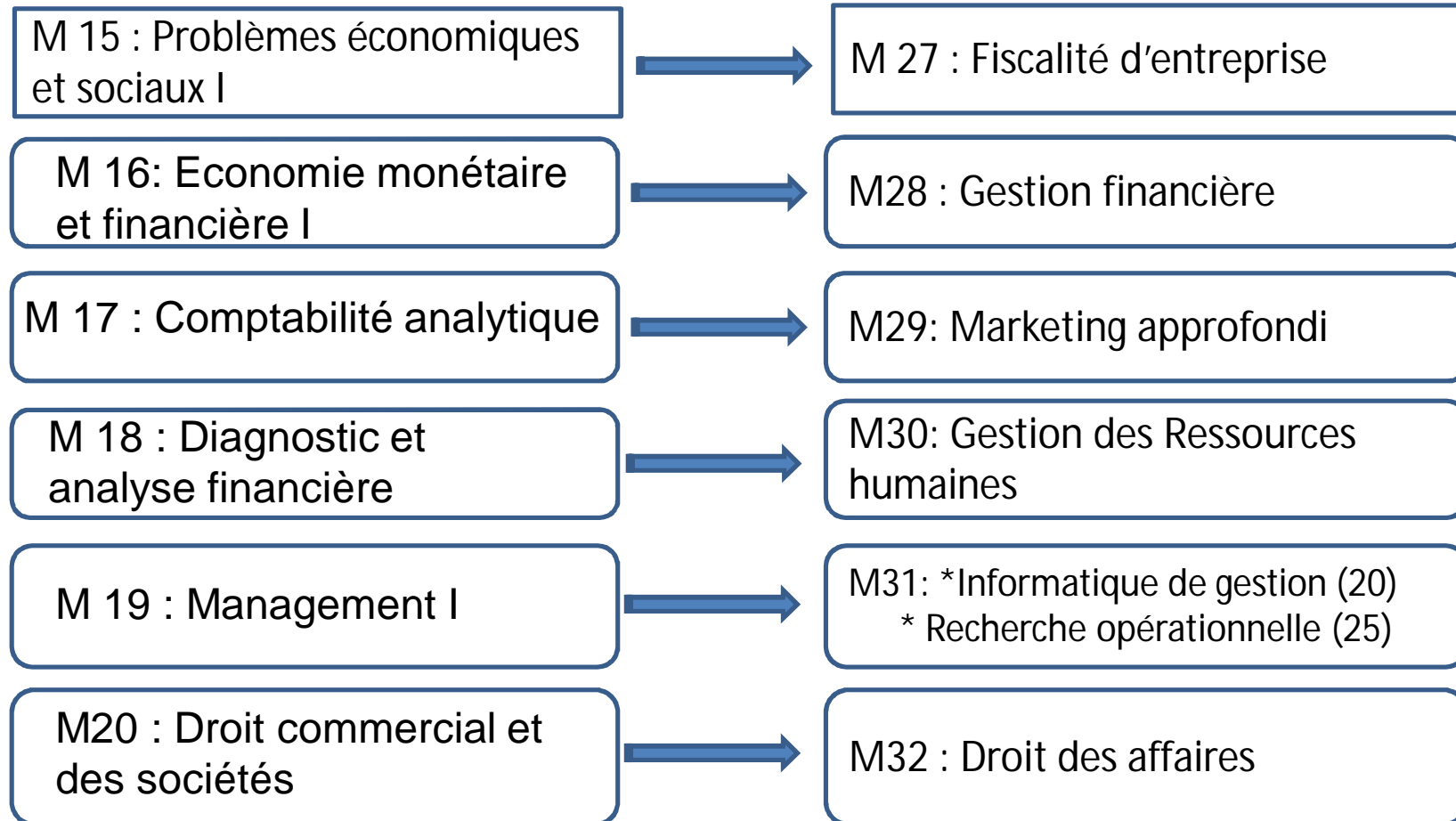
S1 =====> S3



S2 =====> S4



S3 =====> S5



S4 =====> S6



Inscriptions aux modules et progression

- Un étudiant n'ayant pas validé un module peut se réinscrire l'année qui suit.
- La deuxième réinscription à un module est soumise à l'accord du chef d'établissement
- Exceptionnellement, en cas de force majeure l'étudiant pourra bénéficier d'une troisième réinscription sur dérogation du chef d'établissement.